

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue à l'hôtel de ville, 4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, le lundi 29 août 2011 à 19H00, à laquelle sont présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5
M. Michel Picard	poste # 6

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy, mairesse

Est également présente:
La directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Pierre Guilbault est constatée.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

2. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une session du conseil ;

2011-08-135

Il est proposé par Réjean Belleville ,
Et résolu :

Que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Adoption du règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

2011-08-136

Il est proposé par Michel Picard,

Et résolu :

D'adopter le règlement 4-2011 pourvoyant au financement d'une somme de 32 500\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements 04-2000, 05-2000, 31-2005, 33-2005 et pour couvrir les frais de financement du règlement 2-2009 de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

(Copie en annexe au procès-verbal)

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2011-08-137

Il est proposé par Marthe Blanchette ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».